



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
des territoires

Service eau, environnement et forêt
Affaire suivie par
Bruno BOUSQUET
Téléphone : 04 88 17 85 91
Télécopie : 04 88 17 85 85
Courriel : bruno.bousquet@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ COMPLEMENTAIRE D'U 3 DEC. 2016
L'ARRETE PREFECTORAL DU 05 décembre 2016
portant ouverture d'une enquête publique
préalable à la délivrance de l'autorisation pour l'aménagement de la
ZAC « Bel Air » sur la commune d'Avignon (84)

LE PRÉFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.122-1 à L.122-3, L.123-1 à L.123-19, L.126-1, R.122-1 à R.122-15 et R.123-1 à R.123-24 ;

VU le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU la demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » d'aménagement de la ZAC Bel Air à Avignon ;

VU les pièces du dossier ;

VU les avis des services et organismes consultés dans le cadre de l'instruction du dossier ;

VU la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2016 dans le
Vaucluse ;

VU la décision du tribunal administratif de Nîmes, n° E16000172/84 en date du 30/11/2016
désignant Madame Marie-Christine LAMBERT, en qualité de commissaire
enquêteur titulaire et Monsieur Jérôme LEROY, en qualité de commissaire
enquêteur suppléant ;

VU le décret du 11 février 2015 publié au Journal officiel du 13 février 2015 portant
nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur
Jean-Marc BOILEAU, directeur départemental adjoint des territoires, chargé de
l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires de Vaucluse et
l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2016 désignant les subdélégués relevant du
ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de
l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dans le département de Vaucluse ;

VU l'arrêté préfectoral du 05/12/2016 ouvrant l'enquête publique ;

CONSIDERANT que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de
déroulement de l'enquête ;

CONSIDERANT que ce dossier est constitué conformément aux dispositions des
codes précités ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 9 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 est modifié ainsi :
A l'issue de l'enquête publique, le préfet de Vaucluse statuera sur la demande
d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau », au vu des pièces du dossier et des
consultations réglementaires.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 123-12 du code de l'environnement, le
dossier sera consultable par voie électronique à l'adresse suivante : [www.citadis-
avignon.com](http://www.citadis-avignon.com) (rubrique actualités)

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique ouvert en mairie
d'Avignon.

ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 05/12/2016 sont inchangés.

ARTICLE 4 : exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le directeur départemental des territoires de Vaucluse, la maire d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au pétitionnaire, au commissaire enquêteur, à son suppléant et au tribunal administratif de Nîmes.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le **13 DEC. 2016**
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires par intérim,

**Le directeur départemental
des territoires de Vaucluse,
par intérim,**

Jean-Marc BOILEAU

1. 1. 1.

1. 1. 1.

1. 1. 1.